

## Le service de la charité, central dans la vie de l'Eglise

### Dieu veut l'homme « heureux », par le card. Sarah

ROME, mardi 4 décembre 2012 ([Zenit.org](http://www.zenit.org)) – Le service de la charité est central dans la vie de l'Eglise, explique le cardinal Sarah, pour qui l'activité caritative est le « grand témoignage ecclésial de l'amour de Dieu pour l'homme, qu'il veut heureux et pleinement réalisé dans son corps et dans son âme ». Le président du Conseil pontifical « Cor Unum » a expliqué à Zenit l'origine et l'objectif de la lettre en forme de « motu proprio » de Benoît XVI, intitulée : « Le service de la charité » et publiée ce samedi 1er décembre 2012 (cf. [Zenit](http://www.zenit.org) du 1er décembre).

### Zenit – Eminence, pourquoi ce Motu proprio ?

**Cardinal Sarah** – La réflexion est partie du Saint-Père lui-même, qui, dans son encyclique *Deus caritas est*, au numéro 32, a mis en évidence le rôle central de l'évêque dans l'activité caritative. Le Saint-Père avait déjà indiqué que le code de droit canonique n'avait pas suffisamment approfondi cette responsabilité. Il fallait donc combler cette lacune juridique, entre autres parce qu'avec le temps et l'apparition de nouvelles questions et situations, le rôle et la responsabilité de l'évêque dans la mission caritative de l'Eglise ont complètement ou partiellement disparu. C'est pour cela que notre dicastère a présenté une requête en ce sens, qui a été entendue. Je suis par conséquent très reconnaissant envers Benoît XVI et toutes les personnes qui ont contribué à la naissance de ce document important.

### Il s'agit donc d'un document juridique ?

Exactement, et il est précédé d'une introduction théologique. Le point de départ est que l'activité caritative est une activité ecclésiale, c'est-à-dire dont le sujet est l'Eglise. D'ailleurs, dans *Deus caritas est* aussi, le Saint-Père écrit que les organismes de charité sont l'œuvre typique de l'Eglise. Et l'Eglise est une communion ordonnée, une communion hiérarchique. Cela signifie que la charité, en tant qu'action ecclésiale, trouve dans l'évêque son responsable ultime, c'est-à-dire ce point d'unité avec les autres composantes ecclésiales qui a sa concrétisation dans la personne de l'évêque.

### Pourquoi, alors, un texte normatif ?

Parce qu'on a voulu fixer certaines normes juridiques, nécessaires au sein des relations ecclésiales. Elles concernent deux axes fondamentaux. D'un côté, nous avons l'évêque, qui a le devoir d'animer la catéchèse des fidèles sur le témoignage de la charité ainsi que celui d'orienter, de coordonner et de contrôler les activités institutionnelles. De l'autre, nous avons les organismes de charité de l'Eglise, ou qui lui sont liés, tels qu'ils sont décrits dans le premier article des dispositions, et leur dimension ecclésiale.

La réglementation concerne donc les personnes qui travaillent dans ces organismes, le choix de ces personnes et leur formation, les finances, y compris les contributions économiques de tiers, et le rapport avec les Eglises locales. Enfin, il y a aussi une réglementation qui engage *Cor Unum* dans l'application du Motu proprio et qui nous permet d'ériger canoniquement des institutions de charité internationales. Ce texte nous a aussi été demandé par des Conférences épiscopales et peut donc servir de référence et de support pour les décisions des évêques sur le plan national. Le document devrait encourager les évêques à examiner sérieusement la révision éventuelle des statuts de leurs Caritas diocésaines ou nationales pour renforcer l'Esprit ecclésial des Caritas et redéfinir et préciser

la responsabilité première de l'évêque, et en général les aider dans leur rapport avec les organismes caritatifs.

### **Eminence, qu'attendez-vous de ce document du Saint-Père ?**

Benoît XVI a, à diverses reprises, exprimé le caractère central du service de la charité dans l'Eglise. Au début du récent synode pour la nouvelle évangélisation, il a dit explicitement que les deux colonnes de la nouvelle évangélisation sont la confession de foi et la charité. Le titre du Motu proprio est lui-même significatif : *Intima Ecclesiae natura* (« *La nature profonde de l'Eglise* », mais le titre français dit explicitement : « *Le service de la charité* », *ndlr*). Nous ne parlons pas d'un aspect périphérique de la vie de l'Eglise. Je suis l'enfant d'une Eglise qui est née du sang de nombreux missionnaires et je sais ce qu'ils ont fait, en plus d'apporter l'évangile, pour moi et pour les peuples que je représente.

J'attends donc une plus grande prise de conscience pour que l'activité caritative, qui ne se résume pas à des projets de développement, retrouve toujours davantage sa place au sein de l'Eglise, comme témoignage de Dieu, comme expression de l'Amour trinitaire révélé en Jésus-Christ, comme continuation et prolongement de son œuvre de salut, comme occasion d'édifier la communauté chrétienne et comme chemin d'évangélisation. Le cadre normatif n'est pas une fin en soi et ne sert pas non plus à exprimer des rapports de pouvoir, mais il doit aider à faire transparaître avec toujours plus de clarté l'activité caritative comme le grand témoignage ecclésial de l'amour de Dieu pour l'homme, qu'il veut heureux et pleinement réalisé dans son corps et dans son âme. N'oublions pas qu'à travers nos organismes nous rejoignons des millions de personnes. Avec cet instrument, elles trouveront mieux leur place dans la pastorale de l'Eglise.

### **Tout ceci semble être un aspect important du travail de Cor Unum...**

Dès mon arrivée au dicastère en tant que président, j'ai compris qu'il était important de renforcer et de garantir ce témoignage ecclésial pour éviter, comme le dit le Saint-Père, que l'activité de charité ne soit vue que comme une intervention sociale. Je rentre d'une rencontre à Kinshasa, la semaine dernière, avec des évêques présidents de Conférences épiscopales et des délégués de la Caritas, justement sur le thème : « Identité et mission de la Caritas à la lumière de l'encyclique *Deus caritas est* » et sur le rôle de l'évêque. Il est le garant de la communion et de l'unité dans le diocèse, dans les œuvres de charité aussi. Je me rends compte qu'un grand effort de renouvellement des organismes caritatifs catholiques est en marche et qu'il porte déjà du fruit dans toute l'Eglise.

*Propos recueillis par Antonio Gaspari*

*Traduction d'Hélène Ginabat*